

Commune de Payrignac

Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 18 mars 2014

Présents : LAFAGE Lucien – BELLY Yvon - PACHOVSKI Marie-Vivienne - CAPY Patrick – DUFRENE Jacques - VIELCASTEL Marie-Claude – DAUNAT Joëlle – TOURRET Patrick – PEULET Francis – SOURZAT Jean-Michel - PLANCHOU Elisabeth - CAPY Alban – GAYDOU Roger.

Absents : JOUFFREAU Eric.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu pour assurer l'équilibre du budget, de modifier cette année les taux d'imposition des quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide en conséquence, pour 2014, d'établir la fixation des taux de la façon suivante :

Taxes	Bases	Taux 2013	Taux 2014	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	797 416	8,87	8,87	72 929
Taxe foncière (bâti)	652 239	10,45	10,45	69 670
Taxe foncière (non bâti)	27 790	127,85	127,85	35 414
CFE	258 708	9,48	9,48	24 752

Et autorise Monsieur le Maire à signer l'Etat 1259 notifié par la Direction Générale des Impôts.

Examen des devis pour l'achat de 5 armoires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de l'Association des Parents d'Elèves, du Comité des Fêtes de Payrignac et du tennis Club de Payrignac de disposer d'armoires sécurisées dans la salle de l'école récemment rénovée. Monsieur le Maire explique que compte tenu de la disposition de la salle un placard dans une niche existante a été réalisé sur place par les employés communaux et qu'elle a été affectée à l'APE, reste une armoire pour le Tennis Club et deux armoires pour le Comité des Fêtes à commander.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que le document unique a été achevé et qu'il y a lieu pour être en conformité avec la législation d'installer une armoire phytosanitaire à l'atelier communal et une dans le local technique de la mairie.

Monsieur le Maire présente les quatre devis en sa possession :

-Comat et Valco : 2 381,95 € HT, soit tous frais compris 2 858,34 € TTC,

-Vedif : 2 530 € HT, soit tous frais compris 3 066,56 € TTC,

-Direct Discount : 2 390,02 € HT, soit tous frais compris 2 868,02 € TTC,

-Challenger : 2 460,65 € HT, soit tous frais compris 2 952,78 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide le devis de Comat et Valco pour un montant de 2 858,34 euros TTC.

Mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle

-Pour la date du 23 mars 2014 émanant de l'Association des Parents d'Elèves de Payrignac afin d'y organiser un vide-grenier.

-Pour la date du 15 juin 2014 émanant de l'Association Renaissance afin d'y organiser la Journée du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide les mises à disposition gratuites de la salle socioculturelle.

Questions diverses

Régies : monsieur le Maire informe le Conseil de la prise de deux arrêtés mettant à jour les régies de recettes de la commune, à savoir la cantine et les salles communales.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.